



AVOCATS EUROPÉENS DÉMOCRATES
ABOKATU DEMOKRATA EUROPARRAK
EUROPÄISCHE DEMOKRATISCHE RECHTSANWÄLTE
ADVOCATS EUROPEUS DEMOCRATES
ABOGADOS EUROPEOS DEMOCRATAS
AVVOCATI EUROPEI DEMOCRATICI
EUROPESE DEMOKRATISCHE ADVOKATEN
EUROPEAN DEMOCRATIC LAWYERS

Dédommagement pour les victimes des Nazis - Maintenant!

Le 10 Juin 1944, 218 personnes – hommes, femmes et enfants- du village grec de Distomo furent exécutés par des soldats de la II Compagnie du VII régiment des SS Polizeigrenadier. Les responsables allemands de ce massacre ne furent jamais poursuivis en justice et jusqu'à aujourd'hui aucun dédommagement n'a été versé aux familles des victimes. Jusqu'au 1990, l'Allemagne a réussi à se blinder contre des demandes de dédommagement pour des crimes contre l'humanité commis pendant la guerre en invoquant le traité de Londres sur les dettes et après cette date, en invoquant la prescription. En 1995, quand le gouvernement grec a réclamé le versement des dédommagements, la réponse de Bonn après 50 ans de la fin de la guerre a été: "La question du dédommagement n'est plus d'actualité".

Au même temps, un procès judiciaire de dédommagement de plus de 300 survivants et familles de Distomo a réussi en Grèce. En mai 2000 la plus haute instance des tribunaux grecs, l'Aeropago, a confirmé que l'Allemagne devait verser 28 millions d'euros aux victimes. L'exécution de l'arrêt en Grèce n'a pas été possible à cause d'une intervention politique de l'Allemagne. Le Tribunal International des Droits de l'Homme à Strasbourg a établi en 2002 qu'il était possible d'exécuter les dédommagements sur des propriétés de l'état allemand en Italie, par exemple. En mai 2008 la Cour Suprême de Cassation italienne a reconnu aux victimes grecques le droit d'exécuter l'arrêt en Italie: depuis ce moment l'exécution de cet arrêt a été mise en route. La Villa Vigoni sur le lac de Como a été hypothèque, et aussi les recettes de la Deutsche Bahn (les chemins de fer allemands) pour la vente des billets en Italie sont destinées depuis mars 2009 à payer ces dédommagements.

Au cours du sommet de Trieste du 18 novembre 2008, l'Italie et l'Allemagne se sont mis d'accord pour rendre inefficace les arrêts de la Cour de Cassation. Pour empêcher l'exécution et ainsi éluder des ultérieurs paiements pour des crimes de guerre, le gouvernement allemand a initié en décembre 2008 un procès judiciaire auprès de la Cour Internationale de Justice de la Haye (organe juridictionnel pour les Droits des peuples des Nations Unies) et l'Italie concrètement n'a pas montré son opposition. Par cette voie, l'Allemagne voulait se prémunir contre les demandes des victimes annulant les décisions de la justice italienne. Aussi les victimes italiens et leur familles – par exemple, celle du travailleur forcé Luigi Ferrini – ont initié des procès contre l'Allemagne en Italie: ces procès initiés en Italie pour les crimes nazis devront ainsi finir sans possibilité d'obtenir des dédommagements.



AVOCATS EUROPÉENS DÉMOCRATES
ABOKATU DEMOKRATA EUROPARRAK
EUROPÄISCHE DEMOKRATISCHE RECHTSANWÄLTE
ADVOCATS EUROPEUS DEMÓCRATES
ABOGADOS EUROPEOS DEMÓCRATAS
AVVOCATI EUROPEI DEMOCRATICI
EUROPESE DEMOKRATISCHE ADVOKATEN
EUROPEAN DEMOCRATIC LAWYERS

Le décret loi n.63 du 28 avril 2010 du gouvernement italienne a suscité une vive commotion auprès les victimes du procès grec pour le dédommagement des crimes nazis dans le village de Distomo. Avec ce décret le gouvernement italien a suspendu l'exécution des biens allemands pendant le procès ouvert auprès du Tribunal International – montrant ainsi une soumission envers l'Allemagne – qui encore une fois met des bâtons dans les roues d'une justice que les victimes attendent depuis 65 ans.

Les avocats des victimes grecques ont revendiqué en 2010 leur droit à participer au procès auprès de la Cour Internationale de Justice de l'Haye, mais seulement les États sont habilités a y participer. Le décret loi n.63 montre que l'Italie, encore moins que l'Allemagne, n'ont pas le moindre intérêt aux droits des victimes: il s'agit des manœuvres du pouvoir; il s'agit d'empêcher d'une fois partout les revendications des victimes.

L'association des Avocats Démocratiques Européens demande:

Aucune impunité étatique pour les crimes de guerre nazis!

La coopération entre l'Allemagne et l'Italie doit se faire pour le dédommagement des victimes de la terreur nazi et non pas pour refuser leur droits!

Dédommagement maintenant!

1/6/2010

AED – Avocats Européens Démocratiques

www.aed-edl.net